

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID: 007-200039832-20220627-D_2022_5_4-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2022_5_4

Nombre de délégués en

exercice: 31

Présents: 26

Votants: 31

Objet : ViArdèche :
Sécurisation (tunnel et
carrefours) et raccordement
bourg centre Saint-Paul-LeJeune _ Convention avec le
SDEA et démarrage des travaux

L' an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Juin 2022

<u>Titulaires</u>: Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs:

Monsieur GSEGNER Gérard a donné pouvoir à Madame RAYNARD Christiane Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean -Jacques, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Georgette DESCHANELS

Dans le cadre du projet départemental de liaisons des voies douces, la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, soutenue par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Ardèche, a entrepris l'opération d'aménagement de la liaison en mode doux entre Saint-Paul-le-Jeune et Grospierres. Cette liaison de 17 km environ est située pour moitié sur l'ancienne voie ferrée reliant Alès à Aubenas et en voies partagées pour l'autre moitié.

Ce réseau de voie douce est inscrit comme réseau structurant dans les différents schémas existants au niveau départemental et régional au titre de la « ViArdèche ».

La présente demande fait suite aux travaux réalisés en 2019 dans le cadre de 2 tranches précédentes reliant Beaulieu jusqu'à la sortie du tunnel nord de Saint Paul-le-jeune. Puis d'une troisième tranche en 2021 entre la sortie sud du bourg de Saint-Paul-le-Jeune et le Département du Gard via le tunnel sud de la Gadhile (longueur 900 m).

L'objectif du présent projet est de réaliser une 4ème et ultime tranche de travaux, qui consiste en la résorption de la dernière discontinuité du tronçon communautaire de la ViArdèche à savoir la traversée du bourg de Saint Paul le Jeune, la réalisation de deux intersections complexes et la sécurisation d'un ouvrage d'art par la reprise de l'éclairage du tunnel nord (700ml). Cette dernière phase est estimée à 250 000€ HT (coût d'opération).

Pour ce faire, il convient d'autoriser le Président à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA, dans les mêmes termes que pour les tronçons précédemment réalisés et pour un montant de 15 000€ HT maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le projet de convention et les montants de 235 000 HT pour les travaux et 15 000 HT pour la convention de maîtrise d'œuvre,

Donne mandat au Président Joël FOURNIER et au Vice-président Christian MANIFACIER pour organiser le déroulé et le suivi de cette phase d'étude, ainsi que le lien avec les communes concernées,

Dit que l'engagement effectif du projet se fera au vu de la faisabilité technique et du niveau de financement acquis,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à afférent.

Affiché le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

 ${\tt ID:007\text{-}200039832\text{-}20220627\text{-}D_2022_5_4\text{-}DE}$

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le